

Kinshasa, le 08 mars 2017

N.Réf. : AT /HDC/CCIFC/023/2017

AUX MEMBRES DE LA C.C.I.F.C.

(TOUS) à Kinshasa

Objet : Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 30 mars 2017 – Avis de convocation

Chers Membres,

Conformément aux articles 24, 25,26 et 28 des statuts de la Chambre de commerce et d'industrie franco-congolaise, nous vous prions de bien vouloir prendre part à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 30 mars 2017 à 16 h au siège de la Chambre.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

1. Audition et approbation du rapport d'activités de l'exercice 2016 du Conseil d'administration
2. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et du budget 2017
3. Audition et approbation du rapport du commissaire aux comptes
4. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
5. Décharge de leur gestion aux organes de la Chambre
6. Propositions individuelles

Nous vous rappelons que peuvent participer à une assemblée générale ordinaire de la C.C.I.F.C. tous les membres en règle de cotisation, c'est-à-dire s'étant acquittés de leur cotisation pour l'exercice 2017 avant l'ouverture de la séance de l'assemblée générale ordinaire.

Tout membre qui ne peut prendre part à l'A.G.O. du 30 mars 2017, dispose de la possibilité statutaire de donner, par mandat écrit, pouvoir de le représenter à un autre membre, y compris d'un collègue différent, tout en sachant, qu'aucun membre ne peut représenter plus de deux membres.

Vous trouverez ci-après en annexe de la présente les modèles de formulaires donnant pouvoir de représentation à un autre membre : un modèle pour le collègue congolais, un modèle pour le collègue français.

Veillez agréer, Chers membres, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le Conseil d'administration

Le président
Ambroise TSHIYOYO

